Concerts et Spectacles

Ménagerie orientale. — Ce soir, mercredi, à huit heures, deux amateurs roubaisiens, MM. Thys, abatteur à l'Abattoir de Roubaix et M. Moris, commerçant, à la suite d'un paris de 500 fr., entreront dans la cage du lion *Brutus*, à la ménagerie Orientale, sur le champ de foire. Nul doute que la ménagerie sera trop petite pour contenir les nombreux curieux qui iront assister à ce spectacle.

Tourcoing. — La musique Municipale offrira un brillant concert à ses membres honoraires le 7 courant, à la salle des fêtes de la Place Leverrier.

Le programme comprendra entre autres choses, l'ouverture des *Francs-Juges*, la *Danse macabre*, de Saint-Saëns, etc. Nous aurons aussi une seconde audition de *Suzette*, la charmante opérette de M. Frédéric Dubois.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 3 mai.* — UN SOCIALISTE EN CORRECTIONNELLE. — Il y a quelques jours, lors d'un incendie qui avait éclaté à Ronchin, un jeune homme avait, comme les autres assistants, était requis par la gendarmerie pour faire la chaine.

Il s'y refusa, insulta la gendarmerie et opposa de la résistance pour se laisser conduire au violon; il déclara alors, suivant la déposition du représentant de l'autorité, qu'il était anarchiste.

Inghels Albert, c'est son nom, est traduit devant les juges pour refus d'obéissance à un service légalement dû, *et pour outrages et rebellion.* Il a une vingtaine d'années à peine et parait très nerveux : pendant l'interrogatoire, il ne peut tenir en place.

Vous faites, dit M. le président au prévenu, profession d'idées anarchistes.

L'inculpé. — Du tout, citoyen (sic), je suis un socialiste-révolutionnaire, mais je ne suis pas anarchiste...

Le Président. — Mais enfin, vous n'avez pas voulu prêter assistance pour éteindre l'incendie...

L'inculpé. Ce n'est pas tout à fait exact, citoyen, j'étais arrivé deux heures avant les gendarmes qui se sont montrés seulement quand j'étais fatigué de travailler et au moment où, pour me remettre, j'avais déjà pris quelques verres de genièvre. Le *citoyen* gendarme ici présent voulut me forcer à revenir pour porter de l'eau, alors qu'il y avait assez d'autres *citoyens* pour aider. Alors, comme j'étais un peu.... excité, j'ai interpellé le citoyen gendarme.

Et l'inculpé continue sur ce ton en donnant du citoyen à *qui veut en prendre*. ...

Le tribunal condamne Inghels à trois mois d'emprisonnement et vingt-un francs d'amende.

Inghels se tournant alors vers le Président : « Ne pourrais-je pas, dit-il, citoyen, obtenir la loi Bérenger ?

Les juges délibèrent quelques minutes et décident qu'il n'y a pas lieu de lui accorder le bénéfice du sursis.

Me CONFORME.

PETITE CORRESPONDANCE

V. D. J. — Réunir le conseil de famille qui décidera s'il y a lieu de nommer un autre tuteur.

J. W. Roubaix. A M. Duhamel, 39, rue Lacroix.

Mme M. N. à Tourcoing.— Ce sera fait comme le désire votre famille.

NOUVELLES MILITAIRES

Mutations. — M. Catrice, capitaine en 2e au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, adjoint à la direction d'artillerie de Maubeuge, a été classé au 27e régiment pour y faire le service. M. Guillet, capitaine en 2e au 1er bataillon de forteresse, adjoint à la direction de Lille, a été classé au 10e régiment pour y occuper l'emploi d'instructeur d'équitation et de conduite des voitures.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 1er mai, attaque à l' « Enflé » d'une partie de coqs contre la société du « Dragon vert de l'Epeule. » *La 1re paire de poulets cité pour 50 fr.*

MOUVEAUX. — Sport d'un nouveau genre. Lundi 9, à 7 heures du soir, grande partie de « Coqs-hommes » entre la « Poire d'or » et « l'Alouette ». 2/3 aller et retour pour 50 francs et 2 paires de plaisir à 5 francs. Mise au parc à 7 heures précises. N. B. Les coqs de la « Poire d'or » *partiront tous à 6 h. 1/2 en sacs.*

JEUX DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING. — Le dimanche de la Pentecote au *Grand Louis*, rue du Redan, partie de boules. 320 francs de prix.

LES TIRS A LA CARABINE

Tir national à la carabine, à Roubaix. La société du Tir National de Roubaix, établie rue Ampère (près le cimetière,) a décidé dans son assemblée générale du 24 avril, de donner un concours dans le courant du mois de juillet.

NORD

L'élection des nouveaux maires. — Le ministre de l'intérieur a invité les préfets à convoquer les conseils municipaux uniformément pour le dimanche 15 mai, afin d'obtenir, autant que possible, la constitution à la même date de toutes les municipalités.

A peine installés, les nouveaux conseils municipaux devront siéger *en session ordinaire, la loi fixant au mois de mai* la session budgétaire de ces assemblées. Les conseils municipaux devront être convoqués alors même que les opérations électorales seraient, en tout ou en partie, l'objet d'une protestation devant le conseil de préfecture.

En effet, tout membre d'un corps électoral exerce, aussitôt après son élection et tant qu'elle n'a point été invalidée, tous les droits que les lois confèrent aux membres de ce corps.

M. l'abbé Delsaux, élève du séminaire académique de Lille, vient d'être reçu licencié ès-lettres à la Sorbonne, *il a obtenu le 7e rang* sur 120 candidats.

La fièvre aphteuse. — On signale l'apparition de la fièvre aphteuse (cocotte) à Genech, Hautay, Bondues, Sailly-les-Lannoy, Hem, Armentières, Wasquehal, etc.

La circulation des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine est interdite sur le territoire de ces communes.

Cour d'assises du Nord. — *La liste des jurés.* — Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la session des assises qui s'ouvrira à Douai le lundi 15 mai, sous la présidence de M. Tellier, ayant pour assesseurs MM. Martinet et Gheerbrant, conseillers à la Cour :

JURÉS TITULAIRES : MM. Adrien Camaret, avocat à Ruesnes; Eugène Couvreur, tanneur à Annœulin; Gustave Lemaire, cultivateur à Esquerchin; Ferdinand Deregnaucourt, architecte, rue Blanchemaille, à Roubaix; Antoine Leclercq, arpenteur géomètre à Lécluse; François Noblod, négociant à Cambrai. François Lestienne, négociant, rue de Lille, à Roubaix.

Jules Micaux, négociant à Denain ; Adolphe Savary, rentier, rue de Roubaix, à Lille ; Henri Lary, rentier à Péronne ; Albert Dupont, propriétaire à Anor ; Archange Brogné, rentier à Louvroil ; Marie Voreux, priétaire à Flers-en-Escrebieux ; Henri Lepers, rentier à Wasquehal; Charles Delerue, courtier, rue de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix.

Stanislas Hamerel, cultivateur à Grande-Synthe; Joseph Warin, négociant à Cambrai ; Alfred Robiquet, agent de charbonnages, rue Colbert, à Lille ; Louis Delepaul, clerc de notaire, boulevard Bigo-Danel, à Lille ; Roméo Villain, ingénieur, rue des Rogations, à Lille ; Henri Masure, cultivateur à Herlies ; Louis Cutboit, rentier à Hellemmes ; Louis Gilmant, épicier à Thivencelles; Théophile Lecohier, rentier à Avesnes ; Edmond Demarez, négociant à Condé.

César Scrépel, fabricant, rue du Pays, à Roubaix; Clotaire Depret, cultivateur à Bruai; Gustave Pauwels, négociant à Dunkerque; Gustave Milliez, négociant à Bourbourg; Charles Lenne, propriétaire à Clary; Toussaint Lebrun, négociant en farine à Cuincy; Victor Sterbeck, propriétaire à Wignehiers; Charles Dhalluin, rentier, rue des lignes, à Roubaix; Louis Anselin, brasseur et maire à Honnecourt ; Charles Vigreux, directeur de distillerie à Denain; Paul Behaghel, propriétaire à Bailleul.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES : MM. Anatole Wable, notaire à Douai; Jean Galland, fabricant de gants à Douai; Frédéric Ason, négociant à Douai; Albert Lehoucq de Ternas, propriétaire à Douai.

Felleries. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. l'abbé Dupain, curé de Felleries.

M. l'abbé Dupain fut successivement professeur aux collèges de Saint-Amand et de Tourcoing, vicaire à Comines, *aumônier à Valenciennes, puis enfin, depuis dix ans*, curé de Felleries où il était entouré de l'estime et de l'affection générales.

La pêche d'Islande. — 2 morts, 2 blessés. — Mardi soir, vers six heures, la goëlette *Mouette*, armateur M. Pourre, est arrivée à Dunkerque venant des mers d'Islande. Ce navire avait essuyé de graves avaries à Islande et revenait avec son équipage au complet.

Dans la nuit du 21 avril, un violent coup de vent avait assailli le navire et avait emporté deux hommes. L'équipage essaya de repêcher les malheureux, mais une lame plus forte encore jeta deux hommes à la mer. Fort heureusement, ces braves marins avaient pu saisir un cordage et on put les ramener sur le pont. Tous deux étaient cependant dans un très triste état.

L'un d'eux avait la tête ensanglantée et la cuisse droite cassée, l'autre était couvert de contusions et avait le bras gauche brisé.

Hier soir donc la *Mouette* revenait à Dunkerque et la sinistre nouvelle répandait bientôt une profonde tristesse dans le quartier des marins.

Les pêcheurs engloutis dans les mers d'Islande sont les sieurs Barbier et Bayard. Les blessés sont les sieurs Platevoet et Martin. Ce dernier a été transporté à l'hôpital.

La pêche de cet infortuné navire s'annonçait assez bien puisqu'il avait déjà en cale 246 tonnes de morues.

Un duel militaire à Douai. — A la suite d'une discussion d'ordre privé, une rencontre a eu lieu entre deux maréchaux des logis du 15e d'artillerie. L'un d'eux a eu la main droite traversée.

Une scène de sauvagerie à Raismes. — Dimanche dans la soirée deux ouvriers de la Société anonyme franco-belge se présentaient dans le cabaret du sieur Pétermans, et se faisaient verser une consommation, — des canons, nous dit-on, au lieu de chopes.

Une discussion ne tarda pas à s'élever entre des ouvriers, sept français, et le sieur Petermans de nationalité belge, au sujet du règlement de la consommation.

Qui avait tort ou raison ? C'est ce que l'enquête décidera.

Quoi qu'il en soit, le cabaretier mit ses consommateurs à la porte. Au même moment quelques ouvriers français qui dansaient dans un bal voisin avaient une discussion avec des ouvriers belges.

Le lendemain dans l'après-midi les ouvriers français résolurent de se rendre chez Pétermans pour y venger leurs camarades. Au nombre d'une quinzaine ils pénétrèrent vers cinq heures de l'après-midi dans l'établissement, brisèrent quelques chaises et maltraitèrent deux ou trois consommateurs.

Grâce à l'intervention de plusieurs personnes, ils furent chassés du cabaret.

Ils ne se tinrent pas pour battus et attendirent la sortie de l'usine.

A ce moment plusieurs d'entre eux exposèrent ce qui venait de se passer et demandèrent à leurs camarades s'ils les laisseraient battre ainsi :

Immédiatement une quarantaine se présentèrent et se portèrent vers la maison de Pétermans dont ils firent le siège. S'armant de briques, de pavés et d'objets de toute nature, ils brisèrent les fenêtres et les portes du rez-de-chaussée et les carreaux des fenêtres du 1er étage.

Plusieurs femmes et quelques clients qui étaient dans l'estaminet furent sérieusement blessés par les projectiles. Tout le monde ayant fui, ils s'introduirent dans la maison où ils cassèrent toutes les tables, les chaises et le comptoir, les verres, les bouteilles à liqueurs, enfin ils ne laissèrent absolument rien intact. Un pied de table avait même pénétré dans le plafond et y était resté incrusté.

Les dégâts sont importants. Quant aux blessures reçues, bien que graves, elles ne mettent en danger les jours d'aucune des victimes.

La gendarmerie informée s'est transportée sur les lieux et a prévenu le parquet de Valenciennes qui n'a pas tardé à arriver.

Après enquête, M. le juge d'instruction a décerné mandat d'arrêt contre huit individus qui ont été immédiatement conduits à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Parmi ces individus sept sont Français et le huitième est Belge.

Il y avait beaucoup de monde, hier, à Raismes, devant le cabaret assiégé où se faisait l'instruction. Les brigades de gendarmerie d'Anzin et de Valenciennes étaient au complet.

Les individus arrêtés ont *été ramenés de Raismes* à Valenciennes en tramways, sous bonne escorte; tout le monde sur le passage se demandait si l'on n'avait pas affaire à des *anarchistes*.

A Valenciennes le cortège s'est formé sur le Marché-aux-Herbes et bientôt une centaine de personnes étaient *rassemblées pour voir défiler* toute cette escorte jusqu'à la maison d'arrêt.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le dépouillement officiel des votes de la section *nord-ouest donne sur huit candidats la majorité* à quatre républicains et à un socialiste.

Le bureau de la section déclare, qu'après pointage, MM. Delcluze et Roger proclamés élus, l'ont été par erreur, le conseil de préfecture est saisi de la question.

Farbres. — Le parquet d'Arras s'est transporté à Farbres, hier après-midi, *pour instruire une affaire d'infanticide.*

Après l'autopsie de l'enfant, âgé de 2 ans, le médecin-légiste a déclaré que celui-ci était mort naturellement d'un emphysème.

BELGIQUE

Mouscron. — *Mercuriale du marché du 3 mai.* — Le beurre — assez rare — a été vendu à 3 fr. et 3.25 le kilog. Les œufs ont été livrés à 1.75 et 1.85 le quarteron.

Pottes. — Nous avons parlé il y a quelque temps d'un infanticide qui avait été découvert à Pottes, et nous avons dit que la coupable présumée avait pris la fuite : elle s'était en effet réfugiée en France et elle vient d'être arrêtée à Douai : elle sera extradée sous peu et mise à la disposition du parquet de Tournai.

Tentative d'incendie à Ypres. — *On a découvert hier* matin que les portes et d'autres boiseries du magasin à fourrages au Thooreuwurk, attenant à un magasin de bois et à une bergerie renfermant une centaine de moutons, avaient été enduites de pétrole. Tout porte à croire que les préparatifs avaient été faits en vue d'incendier les bâtiments.

A la Chambre. — La Chambre a continué mardi la discussion de la revision.

M. De Smet renouvelle les réserves avec lesquelles la Droite a accepté la discussion de la question du *referendum* à la Constituante.

Cette attitude n'explique nullement une adhésion en principe de la question. L'orateur réfute ensuite fort longuement le discours de M. Graux. Il s'attache à établir notamment par des statistiques que les arrondissements ruraux dépassent en instruction la situation des centres industriels.

Il termine en déclarant que plutôt que d'accepter le système de M. Graux, la Droite se rallierait au suffrage universel pur et simple.

Les deux classes de milice récemment rappelées seront maintenues sous les armes pendant quelque temps encore pour des exercices complémentaires de tir au camp de Beverloo.

Tournai. — *Mort de M. le baron A. de Rasse.* — M. le baron Alphonse de Rasse, ancien bourgmestre de Tournai, ancien sénateur, est décédé hier en notre ville après une longue maladie.

Fils du maire de Rasse, M. Alphonse de Rasse était entré, très jeune encore, au Conseil communal : il n'avait pas tardé à être nommé échevin : en 1854, il devint bourgmestre de Tournai, *fonctions qu'il occupa pendant quinze années.*

En 1853, il avait été élu sénateur en remplacement de M. V. Savart.

Il avait donné sa démission de bourgmestre en 1869: l'année suivante, il annonçait au corps électoral de notre arrondissement qu'il ne solliciterait plus le renouvellement de son mandat de sénateur, et depuis lors il s'était retiré complètement de la vie politique.

— On annonce comme très prochain le retour des deux bataillons du 3e chasseurs à pied à Tournai, On disait même hier que ce retour aurait lieu vers le 8 mai; mais nous ne savons si la chose est exacte.

— M. Guillaume De Brouwer, ancien gouverneur de la France occidentale, président du tribunal mixte d'Alexandrie, est mort.

M. De Brouwer avait été substitut à Bruxelles, puis juge à Alexandrie.

Il avait quitté l'Egypte pour rentrer dans son pays et remplacer à Bruges le 16 mars 1883 M. Heyvaert, nommé gouverneur du Brabant.

Mis en disponibilité le 19 juin 1884, M. De Brouwer fut alors nommé substitut du procureur général, puis procureur général en Egypte. Il était originaire d'Ostende.

C'est le 30 avril, au matin, que M. De Brouwer s'est *éteint à Rainleh, près d'Alexandrie, où il avait une propriété.* Il n'avait pas 50 ans.

Courtrai. — *Encore une rixe au couteau à Gullegheim.* — Dans la soirée de dimanche, deux individus, A. Debrower et Ch. Dely, écangueurs, se promenaient sur la grand'route, à quelque distance l'un de l'autre. Arrivés *à l'entrée du village, nos deux promeneurs se prirent de* querelle à propos de futilités. Bientôt impatienté par l'attitude provocatrice de Dely, Debrower repoussa de la main ce dernier qui tomba dans un ruisseau profond longeant la grand'route. Furieux de son plongeon, Dely se précipita sur Debrower et le frappa de deux coups de couteau, l'un dans le dos, l'autre au bras gauche. Aux cris poussés par sa victime il prit la fuite.

Debrower reçut immédiatement les soins de M. le docteur Thiers, son état n'est pas grave : la blessure du dos est absolument insignifiante ; celle du bras plus sérieuse est longue de 9 centimètres et profonde de 2 ; l'artère a été coupée, l'os est à nu.

Avertie lundi matin de ces faits, la gendarmerie de Courtrai se rendit immédiatement sur les lieux et procéda à une enquête sommaire ; à 2 heures le Parquet, représenté par M. Huyttens de Terbecq, procureur du Roi, De Bie, juge d'instruction, et Pollefeys, greffier, descendait à Gullegheim : un mandat d'arrêt fut décerné contre *Dely. Toute la journée, celui-ci fut introuvable.* Cependant, mardi vers quatre heures du matin, le brigadier Degroeve l'appréhendait au collet, au moment où il se disposait à quitter furtivement son domicile.

Nécrologie. — M. Verhaegen, ancien bourgmestre de Malines, président de l'Association libérale, est mort *subitement, hier soir, à 5 heures, des suites d'une pneumonie.*

Anderlues. — Nous avons annoncé que la direction des mines avait autorisé la direction du charbonnage d'Anderlues à déboucher l'orifice du puits n° 3 et du puits d'air qui avaient dû être bouchés pour arriver à *l'extinction du feu qui s'était déclaré dans les galeries* du fond à la suite de l'épouvantable catastrophe du 11 mars dernier, encore présente à la mémoire de tous.

Aujourd'hui, M. l'inspecteur Mascart tentera une exploration du puits n° 3. On agira naturellement avec une grand prudence, les guidonnages étant en mauvais état.

Ce n'est que lorsque l'on sera certain que les galeries reçoivent l'air du jour que l'on essaiera de s'y aventurer, et encore le fera-t-on avec beaucoup de prudence, les éboulements étant sans doute très nombreux. Au fur et à mesure que l'on avancera dans les travaux, on exécutera les réparations nécessaires.

Ce n'est donc pas avant plusieurs jours que l'on pourra remonter les premiers cadavres qui se trouvent aux étages de 370 et 420 mètres. Un certain nombre de cadavres se trouvent près de l'envoyage. Ceux-là seront remontés aussitôt que l'on pourra pénétrer dans les galeries, à la fin de cette semaine sans doute. Ces cadavres après avoir *été enveloppés dans des toiles imperméables, seront mis* immédiatement dans des cercueils et remontés ainsi au jour. Les cercueils seront ouverts si les parents le désirent et transportés ensuite à l'église et de là au cimetière.

Il y a 39 cadavres aux étages de 370 à 420 mètres. Tous les autres se trouvent à 500 mètres. Ceux-ci ne seront pas remontés avant plusieurs semaines. Il faudra d'abord évacuer les eaux, ce qui demandera un certain temps.

Une explosisn aux hauts-fourneaux Goffart. — Nombreux blessés. — L'établissement Goffart est situé sur la route de Charleroi à Fontaine-l'Evêque, territoire de Monceau.

Cette usine comprend une série de hauts-fourneaux et de fonderies.

Lundi, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, une double détonation éclatait avec un effroyable bruit de tonnerre, et l'émoi clouait sur place les habitants des maisons qui entourent les usines Goffart.

Les vitres, secouées comme par un vent de tempête, tombaient en éclats et les gens projetés allaient violemment s'abattre contre les murailles.

Les tuiles de maisons avaient été soulevées et lancées à de grandes distances.

Sur un rayon de 500 mètres, plus un carreau n'était intact.

Immédiatement, l'idée d'un attentat à la dynamite avait jailli de tous les esprits.

Quand on put se rendre compte de ce qui était arrivé, on constata qu'un haut-fourneau avait failli éclater.

Ce n'était pas aussi grave, heureusement : une embrasure de la tuyère de droite d'un haut-fourneau avait sauté un accident assez fréquent.

Voici comment M. Bron, le directeur de l'usine, m'a expliqué l'accident. La fonte en ébullition s'est frayé une issue dans le mortier de la maçonnerie du côté droit du creuset du haut-fourneau.

Le creuset est activé par des tuyaux d'aérage qui sont arrosés dans tout leur pourtour par des décharges d'eau qui déversent leur trop-plein dans les dessous des embrasures.

La fonte en ébullition, arrivant par la brisure en trop grande abondance dans une trop petite quantité d'eau déversée par les tuyaux de refroidissement, a provoqué une explosion, et comme celle-ci se produisait à l'air libre, elle a été excessivement forte.

Les ouvriers avaient remarqué que le creuset était troué et ils s'étaient précipités pour former sur l'ouverture un bouchon d'argile; ils sont arrivés trop tard pour prévenir l'explosion.

Les dégâts matériels sont peu importants; les revêtements en briques de l'ouverture et les tuyaux d'aérage ont éclaté.

Il suffira de 24 heures pour rétablir le tout dans son état régulier.

Malheureusement il y a six blessés. Plusieurs d'entre eux ont été atteints à 50 ou 100 mètres de l'embrasure qui a sauté; les blessures sont assez légères; certaines cependant sont plus ou moins graves, et rien ne pourrait être dit sur leur issue.

Les blessés qui sont atteints le plus grièvement sont : *Léon Lombert, contre-maître, blessures à la main,* à la figure et au dos, c'est le blessé le plus sérieusement atteint, — Pierre Schouvliege, brûlé à l'épaule ; Pinet, brûlé aux deux mains.

L'explosion a été tellement forte que des pierres ont été projetées à plusieurs centaines de mètres de distance et *que des flammèches ont mis le feu à des bâtiments fort* éloignés.

On espère sauver tous les blessés.

Tentative de déraillement d'un train. — Le train qui devait arriver dimanche à Esneux à 1 h. 46 de relevée, a été relevé entre Tilff et Méry, à cause de la présence sur les rails de gros blocs de pierre.

Des passants ont déclaré avoir vu quatre individus faire rouler ces pierres sur la voie et se sauver ensuite.

Une dépêche nous apprend que la police de Tilff a pu capturer les auteurs de cette tentative de déraillement, et la gendarmerie d'Esneux a été requise aussitôt.

Le train a subi un retard d'une heure et demie; le frein Westinghouse était endommagé, la machine ayant buté contre les obstacles.

Il n'y a pas d'autres dégâts et pas d'accident de personne.

Les blocs de pierre ont été lancés de la montagne voisine.

Les accusés prétendent qu'ils ignoraient l'existence de la ligne de chemin de fer.

Les coupables ont été arrêtés par M. Davignon, commandant des pompiers, dans les circonstances suivantes :

Une battue avait été organisée. M. Davignon parvint le premier à les rejoindre non loin de la ferme de Femmelette. Seul à ce moment, il n'hésita pas à sommer les quatre malfaiteurs de s'arrêter et de le suivre. Ils opposèrent un refus violent à la sommation du brave commandant qui, armé de son fusil, leur déclara énergiquement qu'à la moindre tentative de fuite il tirerait dans le tas.

Domptés par cet acte de courage, ils jugèrent prudent de ne pas faire de résistance et se laissèrent mener à la dite ferme de Femmelette où M. Davignon les tint en respect jusqu'à l'arrivée de deux autres gardes de la police tilfoise. Les quatre malfaiteurs et le gamin furent ensuite conduits, sous bonne escorte, à la maison commune de Tilff, après avoir été fouillés préalablement.

Ces bandits refusèrent de dire dans quel but ils avaient agi. Ce sont trois résidents de la commune d'Ougrée et un Allemand qui y est également domicilié.

Tous quatre sont en ce moment à la prison de Liège.

P. S. — Quatre hommes demeurant à Ougrée et un jeune garçon ont été arrêtés.

Transport du gibier vivant en temps de chasse close. — L'administration des chemins de fer de Belgique et la direction générale des postes viennent d'adresser à leur personnel des instructions au sujet du transport du gibier vivant pendant la fermeture de la chasse.

On sait qu'aux termes de l'article 12 de la loi du 28 février 1882, le ministre de l'agriculture peut autoriser le transport du gibier qui est destiné à repeupler une chasse.

Cette autorisation porte sur le gibier vivant, les œufs de faisan, de perdrix, de cailles, de gélinottes, de raies, de coqs de bruyère et d'oiseaux aquatiques. Les envois de l'espèce doivent être accompagnés d'une autorisation à délivrer par le département de l'agriculture.

Les autorisations sont jointes aux feuilles de route après avoir été revêtues du timbre au transport.

Le chef de station ou le percepteur des postes qui reçoit un transport de gibier vivant non accompagné de l'autorisation prescrite, doit saisir le gibier, le mettre en liberté et verbaliser à charge des expéditeurs.

Bourgeois et soldats. — La nuit de dimanche, une violente bagarre a éclaté entre des bourgeois et des soldats, parmi lesquels se trouvaient quatre sous-officiers, dans une salle de danse, à Tirlemont. *Une discussion a* éclaté entre un bourgeois et un sous-officier ; celui-ci appliqua au pékin un violent soufflet dans la figure.

Le bourgeois quitta la salle, mais un quart d'heure après, il revint accompagné d'une vingtaine de ses amis. Cette fois une violente bagarre éclata entre les soldats et les bourgeois.

A un moment donné, les soldats mirent sabre au clair et frappèrent à tort et à travers. Un des bourgeois reçut un violent coup de sabre à la tête ; la violence du coup était telle que le malheureux s'abattit comme une masse. Deux autres civils reçurent également des blessures à la tête.

Ce bel exploit accompli, les soldats se retirèrent et se dirigèrent vers la caserne, gardant toujours le sabre nu à la main et poursuivis par les bourgeois.

Ceux-ci ont déposé plainte entre les mains de la police.

Détournement de 70,000 francs. — Il y a plus de deux ans mourait, à Bruxelles, un industriel qui, peu de temps auparavant, après quarante années de travail, avait cédé son fonds à plusieurs de ses enfants.

Le dernier, ne pouvant s'entendre avec les autres, se retira. Une sœur, enfin, s'était mariée à Bruxelles.

La veuve, d'accord avec les premiers, parvint à cacher dans la mortuaire des titres et des valeurs.

Après le décès du père, on ne trouva plus dans la mortuaire qu'une somme de 4,000 francs.

Les deux héritiers frustrés savaient que en dehors des immeubles évalués à 130,000 fr., il y avait encore des titres pour une valeur de 60,000 fr. au moins, et des bronzes artistiques valant de quatre à cinq mille francs. Tout cela avait disparu.

La veuve et ses fils nièrent catégoriquement l'existence de ces valeurs.

On conseilla aux héritiers dupés d'attendre les évènements. Ce conseil fut suivi, et c'est à une patience de deux ans que l'on a dû la découverte du pot aux roses. Les coupables, malgré l'évidence, nièrent d'abord, mais, serrés de près par M. le juge d'instruction Wellens, ils entrèrent dans la voie des aveux.

Les bronzes, qui avaient été cachés à Uccle, furent transportés dans la mortuaire, où une perquisition faite il y a quelques jours en amena la découverte dans la cave, sous un amas de vieux chiffons.

Outre cela, des valeurs pour une somme de plus de 30,000 francs furent retrouvées dans différentes cachettes.

Enfin, on a trouvé dans un coffre-fort une reconnaissance d'un prêt de 30.000 fr., ce qui porte le total des détournements à 70.000 f.

Une autre trouvaille intéressante a été faite dans les papiers de l'aîné des fils. Dans un carnet on a trouvé un questionnaire avec réponses, dans lequel on indiquait les réponses qu'il avait à faire dans le cas où un procès civil ou autre serait engagé au sujet de l'héritage.

Les accusés passeront prochainement en correctionnelle.

L'ex-bourgmestre de Ruysbroeck attaqué et dévalisé. — M. Singelé, ex-bourgmestre de Ruysbroeck, avait passé hier la journée à Uccle. Vers 10 heures du soir, il retournait chez lui, lorsqu'arrivé près de la fabrique de *papier de M. Stevens, à Droogenbosch, il fut assailli par* trois individus qui le terrassèrent et lui enlevèrent ensuite tout son argent ainsi que sa montre et sa chaine en or. Les bandits, leur coup fait, se sont enfuis. Leur signalement est connu par la police.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PILLE-PILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Eugénie-Julia PILLE, décédée à Roubaix, le 4 mai 1892, à l'âge de 4 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, 49, à 2 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille VANDEN BERGHE-BLONDEEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mlle Marie VANDEN BERGHE, décédée à Roubaix, le 3 mai 1892, à l'âge de 18 ans et 5 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 127.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le vendredi 6 mai 1892, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Clémence LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 26 mars 1892, à l'âge de 51 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

« Le Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

CHAMP DE FOIRE

HIPPODROME ROUBAISIEN, Boulevard Gambetta. Direction R. Lenka. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Spectacle à 8 heures. — Mercredi 4 et jeudi 5 mai. — Représentation d'élite. Continuation des débuts. Succès du trio Andalous dans leurs danses Nationales. 1re fois, Paullus, chien chanteur, dressé et présenté par le clown Caban. 1re fois, La Liberté, scène à travestissements à cheval par Miss Sarah. 1re fois, Czardas, danse nationale hongroise par Mlles Amalia, Léontine et Louise Artizelli.

Jeudi et dimanche, à 3 heures de l'après-midi, Grandes Matinées. La représentation aura la même importance que celle du soir et sera terminée par une Pantomime-comique. — Prix des places ordinaires. — Vendredi 6 mai, Relâche pour répétition générale.

ROUBAIX. — Le dimanche 8 mai, dans la vaste Salle Couteau, rue de la Vigne, 70, Grand Bal. Entrée : 50 centimes par personne. Orchestre habituel. Le bal commencera à 7 heures.

Pour soulager et guérir rapidement les *irritations de poitrine, toux des phtisiques, coqueluches, insomnies tenaces, etc.*, le **Sirop Zed** est très précieux et très estimé des médecins les plus autorisés. Prix du flacon 2 fr. 50. Paris, 22 et 19, rue Drouot et pharmacies. 28382

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

27262

Vve PARENT-MUSIN

L. DECRAENE-MATHIEU Succ^r

28, Rue de la Gare, ROUBAIX

TRAVAUX D'AGRÉMENT

TAPIS & TENTURES

EN TOUS GENRES

Tels que : **Carpettes, Foyers, Rideaux, Tapis de table, Moquette et Escalier, Coupes de soie et satin.**

DÉPOT DE FABRIQUE

A28285

CHARBONNAGES FRANÇAIS & BELGES

PRETS sur Actions Porteur et Nominatives en NUE-PROPRIÉTÉ en TOUTE PROPRIÉTÉ

LANOS, 10, rue Chauchat, PARIS

30323

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines en métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque. 501

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron**. Papiers de toutes qualités, Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — **PAUL HONORÉ**, rue de Fabricants, 28.

MARCHÉS A TERME

Cours du 4 Mai 1892

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay; Peignés d'Australie. ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos Ayres.

MOIS de LIVRAISON	Type 1 Cote précéd	Type 1 Cote du jour	Type 2 Cote précéd	Type 2 Cote du jour	Type BF Cote précéd	Type BF Cote du jour	Type A Cote précéd	Type A Cote du jour	Type B Cote précéd	Type B Cote du jour	Type C Cote précéd	Type C Cote du jour	Type AB Cote précéd	Type AB Cote du jour	Anvers Type BAT Cote précéd	Type BAT Cote du jour	Allemand B Cote précéd	Allemand B Cote du jour	Allem. M Cote précéd	Allem. M Cote du jour
Janvier															4 875	4 875	4 875	4 875		
Février															4 90	4 90				
Mars															4 90	4 90				
Avril															4 90	4 90				
Mai	4 75	4 77	4 60		4 60								5.475				4 675	4.675	4 90	4 90
Juin	82	4 825											5 475				4.75	4 75	4 90	4 90
Juillet	4 825	4 85											5.475		4 75	4.75	4 80	4.80		
Août	4 90	4 875												5 30	4 80	4 80	4 80	4 80		
Septembre	4 925	4 90												5 30	4 80	4 80	4 825	4 825		
Octobre	4 95	4 925													4 825	4 825	4.85	4 85		
Novembre	5 975	4.925													4 85	4 85	4 875	4.875		
Décembre															4 875	4.875	4 875	4.875		

LAINES PEIGNÉES

LEIPZIG (par voie télégraphique) — Type B Buenos-Ayres B d'Anvers; Type C Buenos-Ayres M d'Anvers (marcks). REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay: Type 1 Qual. fabrique, Type 2 Qual. courante, Type Supra irréductible; Peignés d'Australie: Type A Qual. courante à chaine, Type B Qual. b. moyenne à trame, Type C Qual. seconde à trame.

LAINES BRUTES

LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0; ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0.

MOIS de LIVRAISON	Leipzig Type B Cote précéd	Type B Cote du jour	Type C Cote précéd	Type C Cote du jour	Reims Type 1 Cote précéd	Type 1 Cote du jour	Type 2 Cote précéd	Type 2 Cote du jour	Type Supra Cote précéd	Type Supra Cote du jour	Type A Cote précéd	Type A Cote du jour	Type B Cote précéd	Type B Cote du jour	Type C Cote précéd	Type C Cote du jour	Le Havre Cote précéd	Le Havre Cote du jour	Anvers Cote précéd	Anvers Cote du jour
Janvier	3 95	3 95															1 485	1 485		
Février	3 95	3 95															1.485	1 485		
Mars																				
Avril																				
Mai	3 85	3 85															1 43	1.43		
Juin	3 875	3 875															1 44	1 44		
Juillet	3 90	3 90															1 45	1.45		
Août	3 925	3 925															1 46	1.46		
Septembre	3 95	3 95															1 47	1 47		
Octobre	3 95	3 95															1 475	1 475		
Novembre	3 95	3 95															1 48	1 48		
Décembre	3 95	3 95															1.485	1.485		

FEUILLETON DU 5 MAI 1892. — N° 20

Faut-il Aimer ?

Par LÉON DE TINSEAU

XIV

Il s'arrêta court à ces mots en voyant le visage de sa belle voisine. Elle avait appuyé le menton sur sa main et regardait Cléguérec d'un air étrange. Une angoisse comprimée, un abattement douloureux, un dédain fier, donnaient à cette physionomie une expression tout à la fois dure et navrante. Celui qui venait de parler inconsidérément tressaillit, frappé tout à coup d'*un soupçon, bien plus*, d'une certitude. Evidemment, c'était mademoiselle de Montdauphin en personne qui venait de souper à côté de lui.

Un silence embarrassé régnait. Mademoiselle de Berdous, visiblement vexée, mais déjà rompue à la tactique mondaine, changea de conversation avec une sûreté de main remarquable. Maurice avait donné gros pour être à l'Hermitage, et prit un air si malheureux, que sa voisine de droite en eut pitié et fut gracieuse pour lui, d'abord avec velouté, ensuite avec moins d'effort. Jusqu'à la fin du souper, ils causèrent ensemble, s'étudiant du regard, satisfaits l'un de l'autre, devinant peut-être qu'il y aurait un jour entre eux quelque chose de moins banal qu'une amitié de salon. Et cependant Maurice ne fut pas peu étonné quand l'inconnue, au premier mouvement de retraite, prit son bras, et, se dirigeant vers l'extrémité de la salle où soupaient *les « familles », lui dit* d'une voix un peu lassée :

— Je tiens à vous présenter à ma mère, la marquise de Montdauphin.

La présentation eut lieu : on invita Maurice à venir prendre une tasse de thé le lendemain soir, de bonne heure, et dans l'intimité la plus stricte.

« La voilà donc ! pensa-t-il. Comme elle est belle ! Aimer cette superbe créature, en être aimé... et la fuir parce qu'elle est pauvre ! Est-ce possible !

Simone dit adieu à Cléguérec d'un sourire triste et charmant, comme si elle avait deviné sa pensée. Bientôt il la vit descendre le monumental escalier au bras de sa mère. Sa tête admirable, nimbée dans la mousse blanche d'une gaze d'Orient, dominait la foule des autres jeunes filles. A la dernière marche, elle se retourna, et ses yeux rencontrèrent encore une fois ceux de l'ami d'Alain. Puis elle monta auprès de la corpulente marquise dans une voiture « de cercle, » en attendant — s'il devait *jamais venir* — le carrosse du roi.

Cléguérec rentra tout seul, à pied; tout seul en apparence, car il cheminait au milieu d'une troupe de visions qui se disputaient sa rêverie. Tour à tour il revoyait Irène d'Oberkorn, Gladys Pauwell. *Florence Kennedy*, Simone de Montdauphin. Amours vrais, amours faux, amours sans sagesse, amours sans espoir, toutes ces formes vagues croisaient autour de lui leur route désordonnée. Il s'endormit avec cette question sur les lèvres :

— Faut il aimer ?

XV

Maurice avait trois rendez-vous le lendemain ; un d'affaires dans la matinée, un de nature quelque peu douteuse dans l'après-midi, un d'amitié dans *la soirée*. Il pouvait même prévoir, d'après la tristesse qu'il avait surprise dans les yeux de Simone, que cette *troisième* visite ressemblerait fort à une visite de charité. Malheureusement, il voyait beaucoup moins ce qu'il pourrait dire afin de calmer et de rassurer cette tristesse.

Mais à chaque heure son souci. Cléguérec s'en fut d'abord causer betteraves et sucrerie avec un homme riche, légèrement son aîné, le principal de ses bailleurs de fonds, qu'il n'avait pas été peu surpris de trouver, la veille, chez la comtesse, et plus étonné encore d'entendre l'appeler baron. En effet, avec ses yeux fuyants, non par défaut de franchise mais par timidité, avec sa voix hésitante, avec sa barbe mal taillée et ses cheveux trop longs, Sigismond Versepuis ressemblait moins à un jeune seigneur qu'à ces invités mystérieux dont l'apparition inexpliquée suggère cette question :

— De quoi va-t-il jouer tout à l'heure ?

Celui-ci jouait d'un instrument qui en valait bien un autre : le million, et il faut reconnaitre qu'il en jouait assez juste. Feu Versepuis son père avait fait une grosse fortune en persuadant aux Parisiens, sous l'empire, et même sous les présidents, qu'un sac de marons glacés, pour avoir du prestige comme cadeau, devait sortir de sa boutique. Cet habile homme avait de plus la précaution de confire ses produits comme les femmes du monde confisent leurs romans : sous le couvert du pseudonyme, de sorte que « Versepuis » ne rappelait rien de fâcheux.

Sigismond, fils de celui qui précède, en avait hérité une grosse fortune, avec cet avantage précieux, qu'il connaissait sur le bout du doigt le nom et la figure des beaux messieurs et des belles dames de tous les mondes. Il avait eu l'occasion de les entendre et de les voir, sans être vu lui-même, grâce à l'ingénieuse disposition du réduit au fond duquel, pendant plusieurs années, il avait enregistré les commandes et rendu la monnaie. Une autre circonstance, ignorée du public, avait contribué merveilleusement à faciliter son initiation mondaine. La maison ayant soumissionné l'entreprise du buffet de l'Opéra, Sigismond naturellement, reçut ses entrées au foyer des spectateurs, d'où il s'aventura peu à peu dans la salle, puis dans les coulisses, puis au foyer de la danse. Là, il devint bientôt l'idole du personnel, grâce à des largesses fabuleuses de ses produits. Nul ne saura jamais quels ravages *ce jeune homme à l'air inoffensif accomplit* durant quelques années dans les rangs du corps de ballet. Je parle des estomacs, non des vertus, car il était plus facile de masquer au bonhomme Versepuis le gaspillage des caramels que le gaspillage des louis. Sigismond, *quoi qu'on ait pu supposer*, n'avait guère que des gastralgies sur la conscience, faute d'armes suffisantes pour des blessures plus sérieuses. Mais, dans le pays chorégraphique, il faisait de bonnes rencontres. Toujours prêt à saluer, il ne tarda point à recevoir des saluts qui lui servirent utilement lors de son entrée dans le monde, après la vente du fonds paternel. A force de le voir sortir de sa poche des paquets mystérieux, les abonnés le prirent en considération. Plus d'un *protecteur* lui serrait la main, car on le disait bien en cour dans l'antichambre directoriale.

Quant à lui, doué d'une mémoire d'ange, il connaissait toutes les abonnées de vue et par leur nom. Il leur rappelait, au besoin, quelle robe elles portaient, quelle amie était dans leur loge à telle *première*. Il évitait ainsi le désavantage, plus funeste que bien d'autres, de surgir comme un inconnu tombé de la lune. Son côté faible était l'amour de la noblesse, goût dangereux, hérité sans doute de son père, ancien maitre d'hôtel dans une famille déjà illustre sous les Valois, et qui répétait toute la journée :

— Vous direz ce que vous voudrez. C'est seulement dans l'ancienne aristocratie que l'on sait commander ses domestiques, mettre au pas ses fournisseurs.

Cette préférence de Sigismond pour les castes privilégiées — ou réputées comme telles — produisit plusieurs conséquences dans sa destinée. La première fut l'obtention régulière et au comptant d'un titre de baron. Enfin, Sigismond chercha sa voie dans les entreprises financières, qui lui ménageaient avec la noblesse des contacts faciles à limiter quant aux risques. Ce fut alors qu'il connut Cléguérec, et qu'il devint l'un des associés et le plus fort commanditaire de l'entreprise de l'Hermitage.

Maurice lui devait donc une visite et la lui fit, *ainsi qu'on vient* de voir, le lendemain du bal Gravino. L'entrevue débuta sur le terrain des affaires, où Versepuis méritait de passer pour un maître homme. Les explications, les rapports et les chiffres du jeune colon lui causèrent une douce surprise : *non seulement on ne lui demandait pas* d'argent, mais encore on accusait des bénéfices.

L'entretien dans ces conditions, ne pouvait manquer d'être agréable ; Sigismond sembla s'attacher à le rendre captivant, et, de fait, il montra tant d'expérience dans les questions industrielles, tant d'admiration reconnaissante pour les efforts de Maurice, tant de sympathie discrète pour sa personne, qu'il fut aisé de voir que ces deux hommes se lieraient bientôt. Comme ils allaient se quitter, Sigismond dit à son visiteur d'un air très naturel :

— Les Gravino donnent de bien jolies fêtes.

— Charmantes, répondit Cléguérec. J'ai doublement joui de celle d'hier ; après plusieurs années d'exil je ne suis pas blasé.

— Le plus blasé des mortels aurait envié votre place au souper, riposta Versepuis en prenant congé sur la première marche, après un grand salut.

Cinq heures sonnaient quand Maurice, avec une émotion agréable qui lui rappelait certaines heures de jeunesse, franchit la porte monumentale de l'hôtel Gravino. Grâce à cette rapidité de manœuvre qui distingue les maisons bien tenues, tout avait repris l'air habituel dans l'élégante demeure, tout, sauf la séduisante maitresse du logis. Sa belle chevelure brune à peine rattachée, *à la baigneuse*, ses yeux alanguis d'un cercle de bistre, son teint pâli jusqu'à la blancheur exquise du gardénia, montraient que la fatigue du bal pesait encore sur elle. Mathilde reposait sur la chaise longue de son petit salon. Elle était roulée dans une douillette éclatante de satin safran, garnie de dentelles noires, qui ressemblait moins à une robe d'intérieur qu'à un manteau de nuit. Un *kimono*, dont l'étoffe disparaissait sous des broderies éclatantes, couvrait ses pieds. Dans la pièce flottait l'arome savant de ces pastilles japonaises, qui parfument sans troubler les nerfs. Il s'assit dans un fauteuil bas, à distance de médecin.

— Ne croyez pas, dit-elle enfin, que l'habitude de la maison est de recevoir les gens comme je vous reçois, c'est-à-dire avec une absence de coquetterie... poussée jusqu'à la négligence.

— Oh ! madame, répondit Cléguérec en souriant, je n'en demande pas plus.

— Positivement, ce bal m'a brisée de fatigue. Tout à l'heure, après mon bain, je n'ai pas eu le courage d'endosser le harnais. Mais, vous laisser à la porte après vous avoir appelé, c'était vous faire croire que je suis capricieuse, et je ne le suis pas.

— Vous apprendrai-je qu'il faut toujours se défier de la curiosité d'une femme, de la mienne en particulier ? Voilà que vous me donnez envie d'aller me promener chez les Sioux, et, devenant tout à coup presque sérieuse, elle continua :

— Pourquoi ne pas dire toute la vérité ? Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'idée me vient de cette promenade. Si vous saviez combien de fois j'ai rêvé de partir toute seule, de traverser la mer, les forêts du Canada, les grandes plaines (j'ai étudié la route sur la carte), et de vous surprendre un jour dans votre petite maison de bois. Vous voyez ! je connais déjà bien l'Hermitage ?

(*A suivre.*)

LÉON DE TINSEAU.